

Bilatérale SNETAP / DGER : Structures Rentrée 2006

3 janvier 2006

Participaient :

- **pour la DGER** : Y. SCHENFEIGEL, Sous-Directeur des établissements et la politique contractuelle, Mme ASDRUBAL, chef de bureau des établissements publics de l'enseignement technique.
- **pour le SNETAP** : A. MERRIEN – A. DACHICOURT – JM. LEBOITEUX – A. BLANCHARD – S. PAGNIER – MJ. CAROLA – MM. DORKEL – O. BLEUNVEN.

La DGER, ayant pris conscience de la nécessité de renouer un dialogue social, a convié les organisations syndicales à des rencontres bilatérales.

Y. SCHENFEIGEL a rappelé le cadrage donné aux autorités académiques (DRAF-SRFD) à la rentrée 2005 pour préparer l'exercice des évolutions de structures pour la rentrée 2006, à savoir la baisse de DGH de 3 % et le cadre déconcentré pour 13 régions.

Depuis, de nouveaux éléments issus du débat parlementaire ont modifié la donne :

- un engagement du Ministre de maintenir les classes de 4^{ème} et 3^{ème} dans l'Enseignement Agricole
- un engagement de la DGER d'honorer le dossier structures y compris en cas de gel budgétaire. Il a affirmé qu'un dialogue avait préfiguré aux propositions d'évolutions des structures même si celui ci s'était limité à la consultation par les DRAF ou les SRFD des chefs d'établissements, des professionnels et quelquefois des représentants des régions (*la déconcentration serait-elle la négation du dialogue social ?*)

Préalablement à l'échange sur le dossier des évolutions des structures pédagogiques, cette introduction a conduit la délégation SNETAP à faire confirmer et préciser quelques **informations relatives au budget** :

- les - **161 ETP-T* du public** sont ramenés à - **55 ETP-T** sans qu'il soit possible aujourd'hui de faire la distinction entre enseignants et non-enseignants.
- les - **48 ETP-T du privé** ont été ramenés à - **47 ETP-T** et ne concernent que des enseignants.
- le solde des ouvertures/fermetures serait :

hors DOM et TOM	- 15,5 Public et - 43 Privé temps plein
avec DOM et TOM	- 13,5 Public et - 43 Privé temps plein
- les **8 M € supplémentaires**, hors aides sociales en faveur des élèves, seront utilisés dans le Titre III (fonctionnement) du programme 143 sans que le détail ne nous soit précisé. Ils concerneront : la rémunération des personnels de surveillance (AE) et des personnels recrutés dans le cadre des emplois aidés, la formation continue des personnels et les autres missions «développement» et «coopération internationale». En ce qui concerne le Titre II, **la moitié des départs à la retraite ne sera pas remplacée**, le solde permettant d'espérer l'ouverture de concours. **La DGER privilégiera le face à face élèves** et assurera un contrôle rigoureux sur les mises à disposition (pour assurer d'autres missions). Elle ne s'interdira pas de jouer sur les plafonds de recrutement selon les disponibilités budgétaires.

Pour le dossier des évolutions des structures, Y SCHENFEIGEL a tenu à préciser deux choses :

- les comparaisons Public/Privé ne sont possibles qu'entre le Public et le Privé temps plein en raison d'un financement similaire par l'attribution notamment d'ETP -T.
- les regroupements proposés des 3^{ème} de Périgueux et de l'Isle sur la Sorgue relèvent des seules contraintes budgétaires ; si des marges de manœuvre le permettent, prioritairement ces classes seront maintenues.
- si des marges de manœuvre supplémentaires sont dégagées, certaines décisions de fermeture pourraient être transformées en gel voire en ouverture.

Si le SNETAP a bien compris que la DGER ne souhaitait pas engager un débat sur les évolutions de structures des régions déconcentrées, il a souhaité dénoncer les modalités dans lesquelles s'est réalisé cet exercice :

● **Régions déconcentrées :**

- une «pagaille» résultant assez souvent de la tendance inconsidérée du DRAF/SRFD à s'approprier le pouvoir avec une vision trop souvent exclusivement gestionnaire
- le non-respect des instructions de la note de service rentrée 2006, non-présentation des priorités par voie de formation et amalgame public/privé.
- l'interprétation erronée du 4^{ème} Schéma (confusion entre secteurs non prioritaires et les objectifs définis par les effectifs)
- la volonté de détourner des moyens de l'enseignement vers les autres missions
- les projets initiaux fournis par les établissements ne sont pas pris en considération, ceci résultant trop souvent d'une absence de PREA ou de la volonté à ne pas se référer au PREA existant
- toutes les instances ne se sont pas tenues ou sont re-convoquées.

● **Régions non déconcentrées :**

- les projets initiaux qui n'apparaissent pas
- le désengagement de l'Etat sur les CLIPA et CPA
- la fermeture de classes en formation initiale scolaire sous prétexte qu'elles existent en formation initiale par apprentissage (or l'apprentissage doit relever du volontariat uniquement)
- la rénovation du bac techno est le prétexte à la suppression d'options ou de fermeture de classes
- la fermeture d'une 4^{ème} dans le cas d'une transformation d'un LPA en LEGTA
- Quid de la transformation des LPA et LEGTA en LEGTPA ?
- le regroupement de sections relevant de considérations de gestion et non de considérations pédagogiques

Y. SCHENFEIGEL partage l'analyse globale faite par le SNETAP. Il pense notamment que la gestion des évolutions de structures reste perfectible. En revanche, il conteste notre appréciation portant sur l'absence d'une prise en considération suffisante des projets d'évolutions des structures initiés par les établissements. **Concernant le désengagement de l'Etat :**

- Pour les CLIPA et CPA, il a souhaité rectifier nos propos en précisant qu'il n'y a pas de désengagement de l'Etat sur ces classes puisque ce dernier continue à assurer le financement inhérent à la vie scolaire et aux bourses. Le SNETAP a cependant mis en évidence que les frais de formation n'étaient plus assurés par l'Etat. En effet, la DGER a reconnu que depuis 3 ans les frais de formation étaient pris en charge par les régions.
- Selon lui il n'y a pas non plus d'abandon de la formation professionnelle initiale scolaire au profit de la formation initiale par apprentissage : le sous-directeur a expliqué les conditions particulières relatives aux 3 cas signalés (voir le dossier «structures»).

A notre condamnation de **fermetures autoritaires de classes de 1^{ère} du bac techno** au détour de la rénovation de ce diplôme, il nous a été répondu qu'il s'agissait d'un simple ajustement aux effectifs scolarisés.

Concernant les **régions déconcentrées**, il a convenu des dysfonctionnements signalés et, en vue de les circonscrire pour les prochains exercices, il nous a fait les **propositions** suivantes :

- une **expertise de la conformité des PREA au Schéma National des Formations**
- la **réunion d'un groupe de travail issu du CNEA**, chargé du bilan et de la méthodologie pour aboutir à la rédaction d'un document directeur à destination des DRAF/SRFD.
- un **séminaire d'information des DRAF/SRFD**.

MJ. CAROLA – MM. DORKEL - O. BLEUNVEN - S. PAGNIER